

Procès-Verbal

Séance du vingt-quatre Juin deux mil vingt quatre

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, CENTRE SOCIO-CULTUREL DE ST LEGER LE PETIT sous la présidence de
DOUSSET Jean-Paul Président

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVAUT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRINQUET Simone à Mme MENARD Francine, MM : DE LEO Claudio à M. BOLNOT Yves, MALLERON Dominique à M. CHARACHE Jean-Luc, SERVOIS Bertrand à M. LE CAM Olivier
Excusé(s) : Mme SEILLIER Sophie

Absent(s) : Mme METENIER Martine, M. MAZABRAS Jean-Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil communautaire: 31
- Présents : 24

Date de la convocation : 18/06/2024

Date d'affichage : 18/06/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le
le : 27/06/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. AMIOT Jean-Christophe

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CDC2024028 - Décision modificatives -Budget Général
CDC2024029 - Subvention UNSS du Collège de Sancergues pour le championnat de France de STEP
CDC2024030 - Convention CIT - Marché SPANC
CDC2024031 - Rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs déclinés au niveau local
CDC2024032 - Fauchage des digues de Loire pour l'année 2024
CDC2024033 - Concertation sur les zones d'accélération des énergies renouvelables
CDC2024034 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 avril 2024 est adopté sans observation de la part des membres présents lors de ce dernier.

CDC2024028 – Décision modificative -Budget Général

Monsieur Le Président expose que, faute d'avoir pu obtenir les informations sur le site des dotations en ligne, il convient de prendre une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte et autorise Le Président à effectuer les modifications budgétaires ci-dessous :

Dépenses	Recettes
Fonctionnement	
Compte 7498 - Autres reversements sur dotations et participations +51 500,00€	Compte 748388 - Autres attributions de péréquation et de compensation - Autres +51 500,00€

A l'unanimité (pour : 27 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Suggestion : donner 800 € car deux équipes (en 2023, 500 € versées. A noter que certaines communes ont déjà donné 100 €)

Arrivée de M. DEBONO à 18h18

CDC2024029 – Subvention UNSS du Collège de Sancergues pour le championnat de France de STEP

M. Le Président présente la demande de subvention formulée par l'UNSS du Collège de Sancergues dont deux équipes de la section STEP se sont qualifiées pour les championnats de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 800 € à l'UNSS du Collège de Sancergues.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

A l'unanimité (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2024030 – Convention CIT - Marché SPANC

M. Le Président indique que le marché SPANC arrive à échéance au 31/12/2024, et qu'il convient de le renouveler. Pour ce faire, le CIT propose une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage via la convention ci-annexée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte et autorise M. Le Président à signer la présente convention ainsi que tout document y afférent.

A l'unanimité (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2024031 – Rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs déclinés au niveau local

M. Le Président donne lecture du rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs déclinés au niveau local,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport ci-annexé.

A l'unanimité (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

L'EPL demande à chaque communauté de communes de prendre en charge exceptionnellement pour 2024 le fauchage des digues de Loire. DEVIS présenté : 41 520 € pour 16 km de digue soit 63 ha. L'EPL a été dépassé par les délais pour tout éventuel appel d'offres.

Il faudrait plusieurs devis pour comparer les entreprises. La CDC n'a pas les moyens de répondre à cette demande financière imprévue.

Le fauchage sera fait le long de la Loire à vélo par les communes concernées comme habituellement pour la sécurité et le confort des cyclistes empruntant cet itinéraire.

Faire venir un troupeau de mouton en transhumance serait trop dangereux pour le cheptel.

CDC2024032 – Fauchage des digues de Loire pour l'année 2024

M. le Président expose qu'après la signature de la convention de mise à disposition des digues domaniales par notre Communauté de communes « Berry Loire Vauvise », en date du 22/01/2024,

L'EPL demande à chaque Communauté de communes du PAIC d'assurer exceptionnellement en 2024 le fauchage des digues de Loire. Cette demande non prévue dans la convention vient en plus des engagements financiers de notre CdC et arrive après l'établissement du budget primitif 2024.

En conséquence, Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, (24 Pour ; 4 Abstentions : M. LE CAM et son pouvoir pour M. SERVOIS, Mme MENARD et son pouvoir pour Mme TRINQUET) décide de ne pas assurer le fauchage des 16 km de digues qui représentent une surface de 63 ha à supporter entièrement par les contribuables de notre territoire.

A la majorité (pour : 24 ; contre : 0 ; abstentions : 4)

CDC2024033 – Concertation sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Vu l'obligation d'organiser un débat en Conseil Communautaire,

Considérant les délibérations transmises par les communes,

Monsieur le Président précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

M. le Président donne lecture des délibérations transmises par les communes d'Argenvières, Précý, Sancergues et Sévry,

M. le Président propose de débattre sur la cohérence des zones définies par les communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'entériner le choix des communes

- ARRETE les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2024034 – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité d'ouvrir une ligne de crédit dans l'attente de percevoir les dotations de fin d'année.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (26 Pour ; 2 Contre Mme MENARD et son pouvoir pour Mme TRINQUET), décide l'ouverture d'une ligne de crédit auprès de la Caisse d'Epargne telle que décrite ci-dessous, et d'autoriser le Président à signer tous documents y afférents.

Descriptif :

- *Montant : 200 000,00€*
- *Durée : jusqu'au 30/07/2025*
- *Taux d'intérêt : Euribor 1 semaine + 1,14%*
(Base de calcul : exact/360) Le 24/06/2024 Euribor1 semaine=3.62%
- *Paiement des intérêts : chaque mois/trimestre civil par débit d'office*
- *Frais de dossier : 200,00 € /prélevé une seule fois*
- *Commission d'engagement : 0,00 €*
- *Commission de mouvement : 0,00 €*
- *Commission de non-utilisation : 0,10% de la différence entre le mouvement de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts*

A la majorité (pour : 26 ; contre : 2 ; abstentions : 0)

Questions diverses :

SRADDET :

Révision du SRADDET par le syndicat mixte du syndicat Loire Val d'Aubois. La réflexion se poursuit pour les modifications concernant le foncier. Les CDC sont consultées en tant que PPA (Personne Publique Associée) pour donner leur avis quant aux modifications du SRADDET. La tendance serait de refuser le SRADDET car les zones « urbanisables » disparaissent et empêchent l'installation de nouveaux habitants. Il faudrait raisonner commune par commune pour cibler les zones constructibles. La loi ZAN impose ces modifications du SRADDET.

Compétence eau et assainissement collectif.

Compétence eau : Travail en collaboration entre le Président de la CDC, M. DOUSSET et le Président du SIAEP, M. DELAUAUD. L'avenir du syndicat d'eau n'est pas remis en question car celui-ci gère la distribution d'eau potable pour un grand nombre de communes provenant d'au moins 4 CDC différentes. L'idée est de prendre la compétence à la CDC et de la déléguer au SIAEP.

Le Président souhaiterait en conséquence qu'au moins 6 conseillers communautaires soient représentant de la CDC au siège du SIAEP afin de représenter globalement les communes.

Compétence Assainissement collectif : Les communes devront voter au sein de leur conseil le transfert ou non de la compétence.

2 options :

- soit transfert à la CDC,
- soit au SIAEP (Les communes garderaient la gestion, l'entretien et la maîtrise technique et financière)

Etude de transfert de compétence (appel à un cabinet, définir le cahier des charges, l'idée est d'aller vers un lissage du coût de revient de l'eau assainie pour les usagers)

Le SIAEP est-il d'accord avec cette proposition de transfert de compétence : NON rien n'a été présenté aux membres du syndicat.

PACT territorial France Rénov :

Alliance entre l'OPAH, L'ADIL et l'ALEC pour qu'ils ne fassent qu'un (souhait du Préfet). Travail avec le syndicat mixte Pays Loire Val d'Aubois. Remanier la compétence OPAH.

France Numérique

Mobilisation pour le désert numérique, mener des missions pour la formation au numérique, améliorer la communication de ces formations. Formation déjà en place au sein de la CDC (au sein de France service, les employés doivent être formés, en distanciel ou en présentiel difficile à mettre en place) Dans le Cher, 2 conseillers numériques ont été sollicités par des communes qui ont obtenu des subventions (contrat partiellement subventionné). Si la formation est en visio, des élus peuvent également y participer afin de réceptionner les informations nécessaires au développement du numérique sur notre territoire.

PLVA :

Inauguration office du tourisme

Bulle jeunesse :

Format SPORT à Beffes, stage step → très bon retour, une quinzaine d'élèves du collège ont participé. L'idée est de renouveler cet événement sur une autre commune.

Transport en bus financé par la ligue de l'enseignement

Manifestations :

- L'échappée à vélo s'est bien déroulée malgré la météo peu clémente.
- L'arbre poète, dernière représentation à Argenvières ce samedi 29/06 à 20h30.

Télétravail des agents :

Question sur une proposition de passer quelques heures en télétravail pour les employés de France Service (remplir des statistiques) de manière ponctuelle. Les conditions doivent être réunies pour assurer le bon déroulement du télétravail. Il faut définir ces conditions avant d'accepter ou non ce mode de travail (Connexion fibre ; dotation en ordinateur portable...) Rédiger une charte ou une convention de télétravail entre employés et employeurs ?

Maison de santé :

60 patients locaux ont déjà pris rendez-vous auprès du nouveau dentiste qui va s'installer à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sancergues.

Comice Rural :

M. POLICARD Projet en étude pour que les élus puissent contribuer financièrement au comice agricole (idée 50 € par tranche de 1000 € d'indemnité).

GAS 18 (Garage Associatif Solidaire):

L'asso GAS 18 aide les jeunes et moins jeunes à accéder au travail par la mobilité.

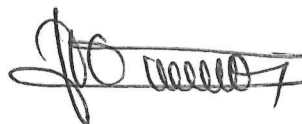
Prochain conseil communautaire :

Lundi 23 septembre 2024 à 18h à Argenvières

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 06/07/2024

Le Président
Jean Paul DOUSSET



Le Secrétaire de séance
AMIOT Jean-Christophe

